

DISPOSITIF ACADEMIQUE PAPEE

JOURNEE DE REUNION AVEC LES TUTEURS BENEVOLES

Lundi 23 mai 2016 - Lycée Henri SENEZ, Hénin-Beaumont

FORMATION :

ACCOMPAGNER DES ENFANTS ALLOPHONES ET DES ENFANTS DU VOYAGE

MISSIONS ET ACTIONS DU CASNAV

Présentation de Sophie BIGOT DE PREAMENEU,
Conseillère académique au CASNAV de Lille

Quelques sigles :

- FLM : Français Langue Maternelle
- FLE : Français Langue étrangère
- FLS : Français Langue Seconde
- FLS Sco : Français Langue de Scolarisation
- DELFF : Diplôme d'Etudes en Langue Française
- DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française

PLAN :

I. LE CASNAV :

- A. PRESENTATION
- B. MISSIONS

II. LES ELEVES ACCOMPAGNES PAR LE CASNAV :

- A. ELEVES ALLOPHONES
 - EANA, EA ?AF, NSA, PSA
- B. ELEVES FRANCOPHONES
 - EFIV

III. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE :

- A. ENJEUX / TEXTES OFFICIELS
 - 1. EANA
 - 2. EFIV
- B. Les UPE 2A
 - 1. Présentation
 - 2. Modalités d'accompagnement
 - 3. Démarches – FLSSco

RESSOURCES

I. LE CASNAV :

A. PRESENTATION :

- Chaque académie possède un CASNAV, Centre Académique pour la Scolarisation des Enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs, agissant sous la responsabilité d'IEN IO et d'IA IPR.
- Un CASNAV est constitué, d'une part, d'un personnel administratif appartenant à l'Inspection académique, et d'autre part des enseignants des classes spécialisées dans l'accueil des EANA, élèves allophones nouvellement arrivés, et des enfants du voyage.
- Voici les coordonnées du CASNAV du Rectorat de l'académie de Lille :

Lycée Baggio
332 Boulevard d'Alsace
59000 Lille
Tél : 03 28 38 96 30
<http://casnav.ac-lille.fr>
ce.casnav@ac-lille.fr

B. MISSIONS :

- Recenser les élèves concernés et émettre des propositions de scolarisation
- Evaluer les élèves identifiés sur les plans linguistique et scolaire
- Agir en concertation avec les conseils pédagogiques des établissements accueillant les élèves suivis , ainsi qu'avec les associations engagées dans l'aide aux enfants et adolescents EANA et EFIV
- Elaborer des projections de suivi pour les années suivantes, à destination des rectorats
- Contribuer à la formation des enseignants et personnels administratifs, par xemple notamment construire des parcours d'auto-formation:

Parcours M@gistère CANOPÉ-CASNAV en libre accès sur le thème de l'allophonie

1. Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ? (CASNAV Paris)

2. Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)

3. Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV Lille)

cf

<http://casnav.ac-lille.fr/la-formation-et-l2019accompagnement-des-equipes-educatives/les-parcours-allophonie-canope>

- Produire et mutualiser des outils
Notamment sur la base des recherches de Nina Catach
(linguiste et historienne de la langue née au Caire, décédée à Paris - 1923/1997)

Cf

Entrer dans la lecture / Quand le Français est langue seconde

Céline Beaugrand, Bertrand Lecocq, Sophie Bigot de Prémeneu
SCEREN 2016

II. LES ELEVES ACCOMPAGNES PAR LE CASNAV :

Afin de proposer un accompagnement spécifique adapté, il s'agit de distinguer plusieurs profils d'élèves :

- élèves allophones / élèves francophones
 - élèves allophones l'apprenants qui à l'origine parlent une autre langue que celle du pays d'accueil et du système éducatif dans lequel ils sont scolarisés
 - élèves francophones apprenants parlant le français mais connaissant des difficultés avec l'écrit
- élèves scolarisés / peu scolarisés / non scolarisés antérieurement

A. ELEVES ALLOPHONES :

EANA :

élèves allophones nouvellement arrivés

EANAF :

élèves allophones nouvellement arrivés en France

NSA :

Les EANA ont parfois été très peu ou pas du tout scolarisés ; dans ce cas, on les appelle élèves

NSA (Non Scolarisés Antérieurement)

ou PSA (Peu Scolarisés Antérieurement).

L'académie de Lille accueille 2000 EANA chaque année.

- Les EANA enfants dont les familles viennent en France
 - pour des raisons politiques
 - à cause de regroupements
 - pour des motifs médicaux.
- Les enfants peuvent également
 - être envoyés pour des raisons scolaires chez un membre de la famille vivant en France
 - être l'objet d'une procédure d'adoption
 - être des enfants de réfugiés ;
par exemple, l'Education Nationale a été interpellée pour prendre en charge les enfants des migrants de Calais et le CASNAV a mis en place des dispositifs spécifiques qui leur étaient destinés.
- Les Mineurs Isolés Etrangers (MIE) sont suivis par l'ASE (Aide sociale à l'Enfance*); il peut s'agir d'enfants
 - fuyant les pays en guerre
 - mandatés (envoyés à l'étranger par leurs proches pour gagner de l'argent et améliorer les conditions de vie de leur famille)

- exploités par les réseaux de prostitution
- fugueurs, errants.

*L'Aide Sociale à l'Enfance est un service départemental dont la par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

- Il est important de distinguer les familles arrivées en France pour s'y installer des familles séjournant dans le pays de façon temporaire, notamment dans le cas des foyers dont les parents viennent en pour passer une thèse, des parents militaires étrangers, où dont un enfant malade est hospitalisé en France.
- La durée d'apprentissage du français langue de communication est d'environ 2 à 3 mois ; en revanche, l'assimilation du français langue de l'École, à l'oral et à l'écrit, est plus difficile, et il s'agit de travailler sur cet axe de façon approfondie.

B. ELEVES FRANCOPHONES :

EFIV :

Enfants de familles itinérantes et de voyageurs

<http://eduscol.education.fr/cid61512/ressources-pour-les-efiv.html#lien0>

La circulaire n° 2012-142 du 02-10-2012 qu'il s'agit d'enfants « issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école ».

« Sont concernés les élèves vivant dans des familles dont les déplacements ne favorisent pas, ou n'ont pas favorisé - si la famille est sédentarisée depuis peu - la continuité scolaire et les apprentissages ».

III. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE :

A. ENJEUX / TEXTES OFFICIELS :

1. EANA :

Accompagner l'inclusion des élèves allophones

<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

Au sein des écoles et des établissements, la qualité de l'accueil et du projet pédagogique d'inclusion défini pour ces élèves est la condition de leur réussite scolaire par l'accompagnement qui leur est proposé, dans la classe et hors de la classe. Ce projet d'inclusion relève des responsabilités individuelles et collectives de toutes les parties prenantes et repose sur des principes partagés par l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Les points de repères proposés sont le fruit d'un groupe de travail national qui a réuni des représentants de différentes académies. Ils s'adressent à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, aux acteurs institutionnels et aux partenaires associatifs impliqués dans l'accueil et l'inclusion scolaire des EANA.

L'objectif visé est que chaque professionnel appréhende de façon plus juste les besoins particuliers que peuvent avoir ces élèves et contribue à la réussite de leur parcours scolaire.

2. EFIV :

L'accompagnement des élèves

<http://eduscol.education.fr/cid61512/ressources-pour-les-efiv.html#lien0>

Le recours à un dispositif d'accompagnement spécifique correspond à l'identification d'un besoin particulier qui ne peut être pris en compte ni dans le cadre de la différenciation pédagogique, ni par les mesures d'aide et d'accompagnement existantes.

B. Les UPE 2A

1. Présentation :

Les EANA et EFIV sont accueillis dans des structures appelées UPE 2A : Unités pédagogique pour élèves allophones arrivants, gérées par les CASNAV.

L'académie de Lille compte 50 UPE2A :

- Nord :
21 en Élémentaire / 24 en Collège
- Pas-de-Calais :
1 en Élémentaire / 7 en Collège

En ce qui concerne le Lycée, il existe 2 UPE2A plus des micro-dispositifs dépendant du nombre d'élèves concernés chaque année.

Une structure d'accueil et d'enseignement a été organisée à Calais à destination des enfants et adolescents de 6 à 15 ans.

Les UPE 2A travaillent en concertation avec d'autres organismes

- la Maison du Jeune Réfugié (MJR) gérée par France Terre d'Asile
- les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

2. Modalités d'accompagnement

Source : circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012

Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

- Description des modalités d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants dans les projets d'école et d'établissement.
- Implication, en concertation avec le professeur de l'UPE2A, de l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée.
- Principes pédagogiques impératifs :
 - Inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum)

- Enseignement de la langue française comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines
- Au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A, enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré, organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit
- Enseignement de deux disciplines autres que le français (les mathématiques et une langue vivante étrangère de préférence)
- Adaptation des emplois du temps permettant de suivre l'intégralité de l'horaire d'une discipline
- Sauf situation particulière, la durée de scolarité d'un élève dans un tel regroupement pédagogique ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire.
- Parcours scolaire de l'élève dans l'UPE2A, puis dans une classe ordinaire avec accompagnement, géré par l'équipe pédagogique de l'école ou du collège sous l'autorité du directeur ou du chef d'établissement qui utilise l'expertise du CASNAV
- Le CASNAV a vocation à contribuer à l'évaluation des compétences linguistiques et à la définition des structures les mieux adaptées.
- Outre l'accompagnement par l'enseignant de l'UPE2A, si la maîtrise de la langue de scolarisation de l'élève notamment en compréhension et en production écrite reste insuffisante, l'élève doit pouvoir bénéficier de mesures d'aide et de ressources adaptées à ses besoins pour progresser et atteindre un niveau suffisant.

3. Démarches - FLSSco

En ce qui concerne les EANA, il s'agit d'apprendre LE français, et d'apprendre EN français.

a) Quatre objectifs sous-tendent l'accompagnement des élèves :

- Développer l'oral
- Automatiser des structures grammaticales pour pouvoir y réfléchir ensuite (grammaire de l'oral)
- Travailler les écrits fonctionnels (écrire, pour quoi faire ?)
- Construire des compétences culturelles, fondées sur les codes sociaux et les codes esthétiques, forger une maîtrise de culture savante afin de permettre aux jeunes d'accéder à une culture partagée, celle de l'École et de la société, faite de valeurs communes

= il s'agit de ne pas enfermer l'Autre dans un système de représentations.

b) Activités : construites dans une démarche de projets

- Méthode de questionnement du type : « quoi de neuf »
- Etude de documents iconographiques faisant sens
- Aide à la construction de représentations et à leur formulation
familiarisation avec les structures de l'écrit en passant par la lecture oralisée
- Réalisation accompagnée de productions écrites/orales
méthode de la dictée à l'adulte

Il est à noter que les méthodes sont différentes selon que des élèves EANA ou EFIV , SA, ou NSA ou PSA sont concernés.

RESSOURCES :

▪ **Textes officiels**

- Circulaire nationale : Organisation de la scolarité des EANA

circulaire du 2-10-2012

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536

- Repères sur l'inclusion des élèves allophones nouvellement arrivés

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/40/8/Reperes_Inclusion_EANA_DGESCO_Eduscol_582408.pdf

- Repères sur l'inclusion des élèves allophones nouvellement arrivés en classe ordinaire / Développer des pratiques de différenciation pédagogique

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/42/3/Reperes_inclusion_EANA_Differenciationpedagogique_DGESCO_Eduscol_582423.pdf

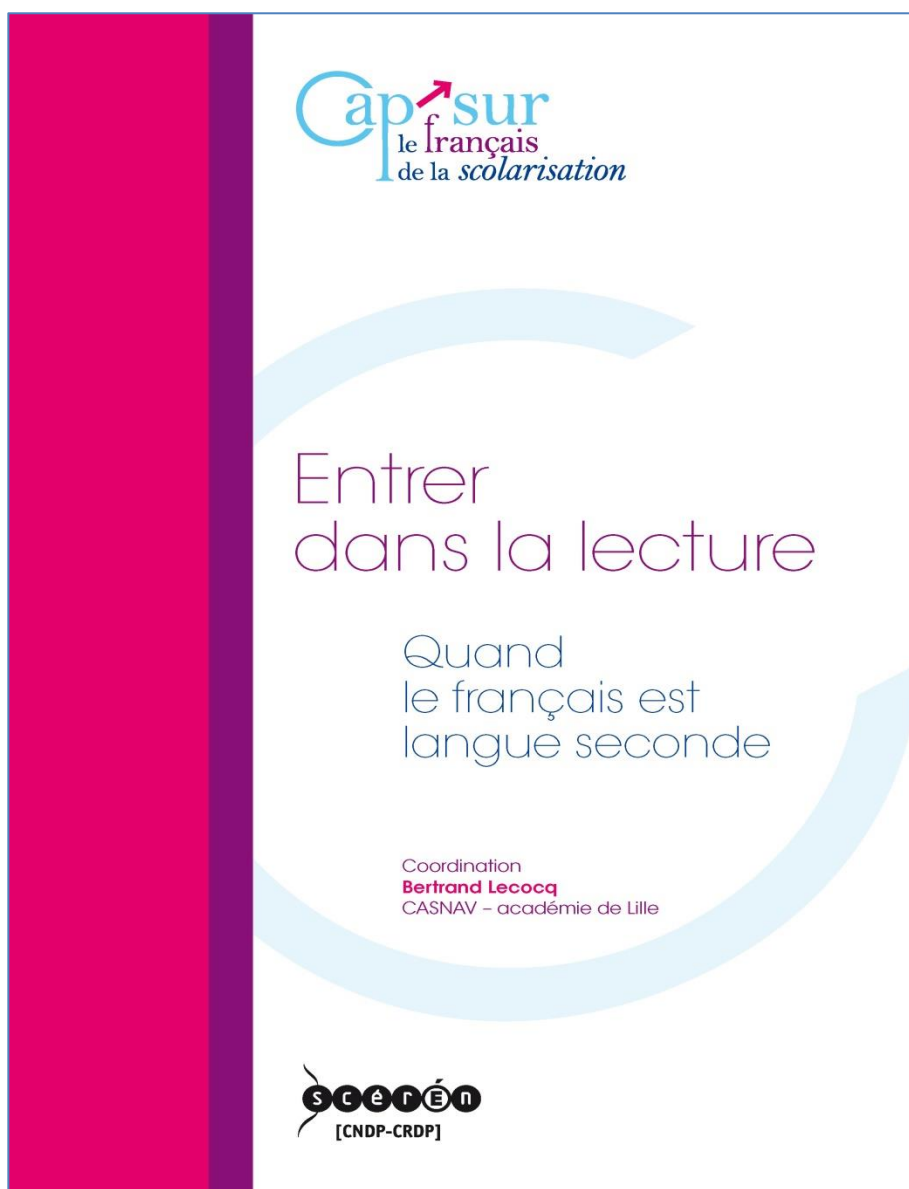
▪ **Documents édité par le CNDP**

- Guide pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

http://www.cndp.fr/entrepot/fileadmin/pdf_vei/realites_pratiques/PDF_guide_scolarisation/Guide_scolarisation_EANA.pdf

- Collection CAP sur le français de la scolarisation - SCEREN

- **Le français comme langue de scolarisation
accompagner, enseigner, évaluer, se former**
Catherine Klein
- **Être bon lecteur au CM et au collège
pour une meilleure compréhension de l'écrit**
Jacques Beaudoin, Arnaud Aizier
- **Entrer dans la lecture
Quand le Français est langue seconde**
Céline Beaugrand, Bertrand Lecocq, Sophie Bigot de Prémeneu



- **Entrée en matière**
La méthode de français pour adolescents nouvellement arrivés
Fatima Chane-Davin, Brigitte CERVONI, Manuela FERREIRA-PINTO Hachette 2005